

DÉCRYPTAGE

65 %

C'est le taux de subvention accordé aux contrats socle d'assurance récoltes prairie pour l'année 2016, moyennant une franchise de 25 %.

» Publié au Journal officiel le 31 décembre 2016, le décret n°2016-2009 du 30 décembre 2016 fixe pour les années 2016 à 2020 les modalités de fonctionnement des contrats d'assurance récoltes subventionnés. Pour les campagnes 2017 à 2020, le taux de prise en charge des primes ou cotisations éligibles sera fixé annuellement par arrêté des ministres chargés de l'Agriculture, de l'Économie et du Budget. En ce qui concerne les prairies, le seuil de déclenchement et la franchise sont fixés à 25 % pour percevoir la subvention maximale.

Betterave sucrière, du quota à la cote

La suppression des quotas ouvre des perspectives de développement à la France, premier producteur européen. Moyennant deux défis : la maîtrise des coûts de production et l'appréhension de la volatilité.



» Le 30 septembre 2017, le régime des quotas de production de betteraves sucrières prendra fin. Institués en 1968, les quotas sucriers sont actuellement régis par un règlement datant de 2006 et qui fixe à 13,5 millions de tonnes la production annuelle au sein de l'Union européenne, assortie de prix de référence et de prix minimum garantis pour les producteurs. L'existence d'une production hors quota, associée à des importations en provenance de différents pays, notamment d'états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de pays moins avancés, permet de couvrir la consommation de sucre de l'UE, qui se situe aux alentours de 16 millions de tonnes. «*Le contingentement de la production limite les velléités d'exportation des industriels européens*», analyse Xavier Cassedanne, expert des filières grandes cultures à la direction de l'Agriculture du Crédit Agricole.

Maîtriser les coûts de production

Connectés aux cours mondiaux et d'ores et déjà confrontés à la concurrence de pays tiers sur le marché intérieur, les planteurs européens, au premier rang desquels figurent les Français, n'ont pas, a priori, de raison objective de redouter l'après-quota. La France est le premier pays producteur de sucre de betterave au monde, avec une production d'un peu plus de 4 millions de tonnes de sucre. La productivité moyenne française est de 13,1 t/ha de sucre blanc, contre 9 t/ha pour la canne à sucre. Elle augmente du reste de 2 % par an et les scientifiques,

fédérés au sein du programme de recherche Aker, escomptent un gain de productivité de 4 % d'ici à 2020. «*Le point de vigilance se situe du côté des coûts de production*», estime Xavier Cassedanne. «*Pour rentabiliser leurs usines et développer leurs capacités exportatrices, les industriels vont inciter les agriculteurs à produire davantage. Pour assurer leur propre rentabilité, les planteurs vont devoir optimiser leur coûts de production, et ainsi déjouer les fluctuations de cours*». La Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) anticipe une hausse de la production nationale de 17 %.

Appréhender la volatilité

En betterave comme en céréales ou en lait, la libéralisation du marché aura pour corollaire une exacerbation de la volatilité des cours. Pour s'en prémunir, les producteurs, représentés par la CGB, ont négocié un accord interprofessionnel, qui ouvre la voie à une contractualisation offrant des garanties en matière de tonnage et de prix. Une première parade, qui nécessitera d'autres leviers d'ajustement. «*La révision de la Politique agricole commune, à mi-parcours en 2018 sinon à échéance en 2020, sera l'occasion d'explorer de nouveaux instruments de stabilisation des revenus*», anticipe Xavier Cassedanne. «*Le lancement, à l'automne prochain, d'un marché à terme dédié au sucre sur Euronext, va également dans ce sens*». En attendant la cote du marché à terme, la betterave sucrière a plutôt la cote au regard des niveaux de cours actuels. ■

RENCONTRE DANS NOS RÉGIONS

Savoie



avec
Sylvain Tiollier

VIGNERON À CRUET (73)

Du panier digital à la poignée de main !

Depuis 1840, la réputation des vins de Savoie du Domaine de l'Idylle n'est plus à faire. Sylvain Tiollier a pris le virage du numérique. Ou quand le virtuel de l'appli « Mon panier des Savoie » débouche sur une dégustation !

» **A** bientôt 30 ans, Sylvain Tiollier incarne la 6^e génération présidant aux destinées du Domaine de l'Idylle. Un vignoble de 22 ha dont les vins blancs, rouges, rosés et effervescents sont appréciés sous différentes altitudes et latitudes. Les ventes à l'export sont en effet en progression constante. Mais l'attrait touristique du Massif des Bauges demeure, en toutes saisons, le premier faire-valoir des vins du domaine. « La vente directe ainsi que les circuits de l'hôtellerie et de la restauration constituent des débouchés essentiels », affirme le jeune vigneron. « Pouvait-on encore faire mieux sur ce segment ? C'était difficile à croire, jusqu'à ce que j'active l'application « Mon panier des Savoie ».

Proximité et durabilité

Développée par le Crédit Agricole des Savoie, en partenariat avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, l'application pour smartphone permet de localiser, dans un rayon de

10 km, l'ensemble des producteurs réalisant de la vente directe. « L'impact de l'application sur les visites au domaine est difficile à quantifier », admet Sylvain Tiollier. « Mais certains clients nous disent avoir été téléguidés par l'application. Le plus étonnant, c'est que nous comptons parmi eux des gens de la région qui ne nous connaissaient pas auparavant ». L'essor des ventes de proximité sied parfaitement au jeune vigneron, lui qui souhaite inscrire son vignoble dans la durabilité, avec un processus de certification environnementale en cours d'élaboration.

Transition numérique

Simple à l'usage côté utilisateur, l'application est tout aussi ergonomique pour les producteurs, qui pourront prochainement actualiser les informations pratiques (horaires, animations, produits...). Pour le Domaine de l'Idylle, l'application « Mon panier des Savoie » participe à la transition numérique de la propriété, aux côtés du site internet du domaine, d'un site partenaire de vente en ligne (les Grappes) ou encore des réseaux sociaux. « Avec « Mon panier des Savoie », le point de départ est numérique, mais à l'arrivée, on débouche sur une vraie relation humaine », se réjouit le jeune œnologue. ■

FOCUS

APPLICATION « MA BANQUE » : POUR LES PRO ET PERSO A LA FOIS !

Le Crédit Agricole lance une nouvelle version de son application mobile destinée à faciliter la gestion des comptes des agriculteurs. Signe particulier : l'application « Ma Banque » permet de suivre aussi bien les comptes privés que les comptes professionnels sur tablette et smartphone. Elle donne aussi accès à des fonctionnalités communes aux deux types de comptes telles l'affichage du solde, la commande de chéquier ou la saisie de virements. Ces fonctionnalités sont accessibles dans les menus dès lors que le client aura créé son profil à partir de son compte pro. De nouveaux services viendront enrichir régulièrement l'application dans les mois à venir. « Ma Banque » est téléchargeable gratuitement sur Apple Store et Google Play.

AGENDA

- 25-27 AVRIL ➤ PERPIGNAN (66)
MedFEL – rendez-vous international de la filière fruits et légumes
- 31 MAI-1^{ER} JUIN ➤ POUSSAY (88)
Salon de l'herbe
- 31 MAI-1^{ER} JUIN ➤ BORDEAUX (33)
Salon Expobiogaz



LE GROUPE MÉDIA SOCIAL
DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Éditeur: Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739 Paris
Cedex 15 • Directrice de la publication: Véronique
Faujour • Comité éditorial: Pierre Fayolle, Gilles Thierry
• Rédaction: Raphaël Lecocq • Crédits photos:
iStockphoto, DR • Dépôt légal: mars 2017

Retrouvez-nous sur :

www.credit-agricole.fr